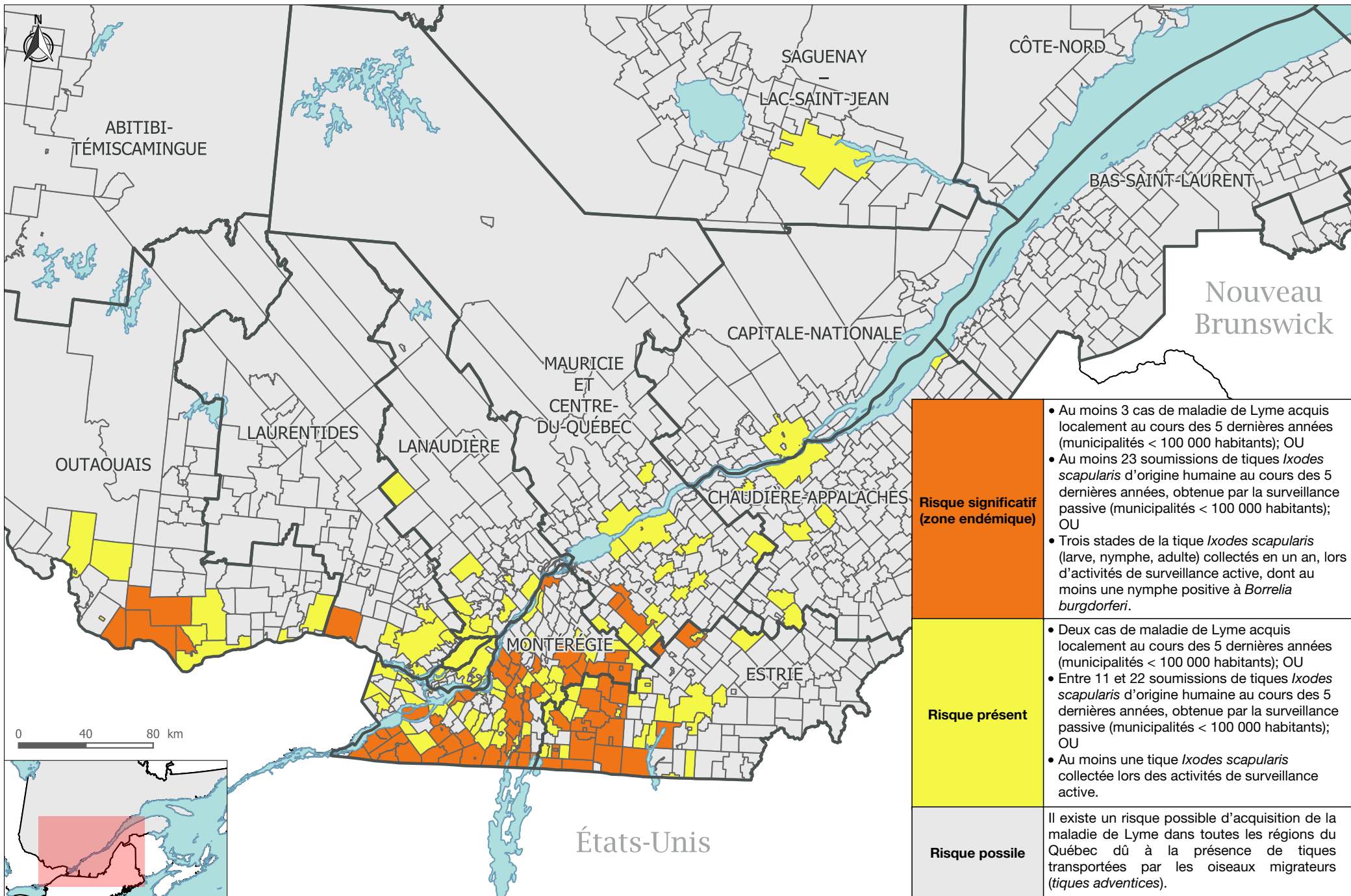


# Carte de risque d'acquisition de la maladie de Lyme selon les municipalités du Québec, 2020



<b>Risque significatif (zone endémique)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 3 cas de maladie de Lyme acquis localement au cours des 5 dernières années (municipalités &lt; 100 000 habitants); OU</li> <li>• Au moins 23 soumissions de tiques <i>Ixodes scapularis</i> d'origine humaine au cours des 5 dernières années, obtenue par la surveillance passive (municipalités &lt; 100 000 habitants); OU</li> <li>• Trois stades de la tique <i>Ixodes scapularis</i> (larve, nymphe, adulte) collectés en un an, lors d'activités de surveillance active, dont au moins une nymphe positive à <i>Borrelia burgdorferi</i>.</li> </ul>
<b>Risque présent</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux cas de maladie de Lyme acquis localement au cours des 5 dernières années (municipalités &lt; 100 000 habitants); OU</li> <li>• Entre 11 et 22 soumissions de tiques <i>Ixodes scapularis</i> d'origine humaine au cours des 5 dernières années, obtenue par la surveillance passive (municipalités &lt; 100 000 habitants); OU</li> <li>• Au moins une tique <i>Ixodes scapularis</i> collectée lors des activités de surveillance active.</li> </ul>
<b>Risque possible</b>	Il existe un risque possible d'acquisition de la maladie de Lyme dans toutes les régions du Québec dû à la présence de tiques transportées par les oiseaux migrateurs ( <i>tiques adventices</i> ).

Limite des municipalités  
 Limite des régions sociosanitaires  
 Hydrographie

**NOTE :** Les secteurs géographiques visés par la prophylaxie post-exposition (PPE) dépendent d'autres critères que ceux retenus pour définir les niveaux de risque d'acquisition de la maladie de Lyme. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page du ministère de la Santé et des Services sociaux.  
**Date de mise à jour :** Juin 2020